



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2616

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme d'investissements d'avenir Territoire d'innovation de grande ambition - Candidature à l'appel à projets et perception du financement de la Caisse des dépôts et consignations

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguét, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguét), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burriland), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2616**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme d'investissements d'avenir Territoire d'innovation de grande ambition - Candidature à l'appel à projets et perception du financement de la Caisse des dépôts et consignations**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le développement économique figure au 1er rang des priorités de la Métropole de Lyon qui déploie des actions en faveur de 4 priorités :

- la compétitivité de son tissu d'entreprises par le biais, notamment, d'une politique de soutien à l'innovation et à la recherche,
- l'attractivité de son territoire avec le développement de grands projets urbains et le soutien à 3 secteurs d'excellence (sciences de la vie, écotechnologies, numérique) porteurs de différenciation internationale,
- le soutien à l'émergence et la création de nouvelles entreprises,
- le renforcement de sa dimension et de son rayonnement international, que ce soit en matière universitaire, touristique, événementielle, etc.

Par délibération n° 2016-1513 du Conseil du 19 septembre 2016, la Métropole a approuvé son programme de développement économique pour la période 2016-2021 qui s'appuie sur 4 axes résumés en adjectifs : Métropole fabricante, Métropole apprenante, Métropole attirante, Métropole entraînée.

La Métropole fabricante repose sur la consolidation d'un socle industriel fort et historique sur le territoire métropolitain, le soutien aux filières d'excellence et aux filières innovantes et l'accompagnement des petites et moyennes entreprises-petites et moyennes industries (PME-PMI).

Dans le cadre du 3° volet du Programme d'investissement d'avenir (PIA 3), l'État a confié à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) la gestion de l'action Territoire d'innovation de grande ambition (TIGA). Dotée de 450 M€ sur 10 ans, cette action a pour objectif de sélectionner et d'accompagner 10 territoires dans les étapes d'un projet ambitieux et fédérateur destiné à améliorer la qualité de vie des habitants et à augmenter la durabilité du territoire. L'objectif est de favoriser des démarches d'innovation territoriale et partenariale reproductibles sur d'autres territoires.

Le processus de sélection mis en place pour le volet TIGA du PIA 3 comprend 2 phases :

- une phase d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui s'est déroulée entre avril et septembre 2017 (date de dépôt). Les lauréats de cet appel à manifestation d'intérêt ont été sélectionnés par un comité d'experts indépendants, présidé par monsieur Pierre Veltz, économiste et sociologue, ancien directeur de l'École nationale des Ponts et chaussées et de l'Établissement public de Paris Saclay. Ils bénéficieront en 2018 d'un accompagnement de la CDC et d'un appui financier en ingénierie, pouvant s'élever à 400 000 €, pour approfondir leur candidature à l'appel à projet qui sera lancé au cours de l'année 2018,

- une phase d'appel à projet qui devrait se dérouler entre juin et décembre 2018 (date de dépôt) et aboutir à la sélection de 10 territoires d'innovation de grande ambition.

II - Objectifs de la Métropole

La Métropole et ses partenaires ont souhaité candidater à la phase AMI en proposant une candidature en lien avec sa stratégie de développement économique portant sur "l'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants".

Monsieur le Premier Ministre a rendu public, le 4 janvier 2018, la liste des 24 lauréats (sur 117 candidats), parmi lesquels figure la Métropole. Celle-ci bénéficie donc d'une aide financière de 400 000 € maximum, octroyée par la CDC, et couvrant 50 % des coûts d'ingénierie engagés par la Métropole ou ses partenaires industriels ou académiques, pour consolider et étayer son projet et candidater à la phase 2 de l'appel à projet TIGA.

La réponse de la Métropole à cet appel à projet s'inscrit dans les objectifs de son programme de développement économique et constitue une opportunité d'accélérer la transformation industrielle du territoire, de renforcer la synergie entre les acteurs publics et privés et de conforter le territoire métropolitain comme leader sur l'industrie du futur.

Elle comporte, au stade de l'appel à manifestation d'intérêt des actions portées par des partenaires publics ou privés dont la faisabilité et le modèle économique devront être précisés au stade de l'appel à projet. Ces actions s'organisent autour de 3 axes :

- l'industrie intégrée au territoire : afin d'intégrer et de renforcer les synergies entre les activités urbaines et industrielles, plusieurs solutions physiques et numériques vont être développées : un outil de modélisation et d'intégration urbaine de l'industrie, une plateforme industrielle favorisant la valorisation des déchets industriels et la production d'énergie locale, mais aussi la création d'un réseau de "fablabs" à vocation économique permettant de prototyper et tester des innovations,

- des réseaux industriels intelligents et sécurisés : pour une communication plus sûre entre les différentes entités du territoire, les réseaux d'information vont être développés via la création d'outils divers : un opérateur territorial de données énergétiques, des dispositifs de mesure de production d'énergie renouvelable et de consommation locale ainsi qu'un centre opérationnel de sécurité des systèmes d'information industriels et urbains,

- l'individu au cœur du système industriel : la construction et le renforcement des liens entre les activités industrielles et la population est une priorité. Afin d'intégrer au plus près les habitants sur cette dynamique d'innovation, des actions de sensibilisation vont être réalisées ainsi qu'un accompagnement sur les transformations en matière de formation, de compétences et d'emplois. Ainsi, un réseau territorial des compétences va être déployé, réunissant tous les acteurs de l'emploi et de la mobilité professionnelle et des actions innovantes de médiation auprès du grand public sur la culture industrielle (médiation numérique, lieux innovants) vont être organisées. Enfin, un indicateur de bien-être va être créé, mesuré à partir de données issues de capteurs (bruit, luminosité, qualité de l'air) et des avis des habitants, participants actifs dans la conception de l'indicateur et dans sa mesure.

La Métropole, chef de file, devra présenter, dans les 2 mois suivants la signature de la convention de financement avec la CDC, un accord de consortium. Cet accord de consortium devra notamment confirmer la désignation du chef de file, reconnu comme pilote du projet, la gouvernance, l'adéquation de la gouvernance aux objectifs du projet, les règles de répartition, les modalités d'évolution du partenariat, les règles relatives au partage et à l'exploitation dans l'hypothèse où la réalisation du projet donnerait lieu à la constitution de droits de propriété intellectuelle ou à la constitution d'autres actifs. L'accord de consortium définit les modalités d'exécution du projet TIGA de la Métropole et ses partenaires pour la durée de la phase d'ingénierie.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la candidature de la Métropole à cet appel à projet, d'autoriser la perception du financement de la CDC et d'approuver la création d'un consortium nécessaire à la mise en œuvre du projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Valide la candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projet "Territoire d'innovation de grande ambition" (TIGA) 2018, portant sur le projet "l'industrie reconnectée à son territoire et à ses habitants" autour des 3 axes suivants :

- l'industrie intégrée à son territoire,
- des réseaux industriels intelligents et sécurisés,
- l'individu au cœur du système industriel.

2° - Approuve :

a) - la convention locale de financement entre la Caisse des dépôts et Consignation (CDC) de la Métropole ainsi que les conventions de reversement aux partenaires de projet,

b) - le principe de constitution d'un consortium entre les partenaires du projet TIGA et le dépôt du dossier en décembre 2018.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - accomplir toutes les démarches nécessaires au dépôt et à la mise en œuvre du projet et à solliciter auprès de la CDC une subvention d'un montant maximum de 400 000 €,

b) - signer la convention locale de financement entre la CDC et la Métropole,

c) - signer l'accord de consortium entre les partenaires de projet nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

4° - La recette prévisionnelle maximum correspondante de 400 000 € sera imputée sur l'opération n° OP02O5554 - chapitre 74.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.